

Strasbourg, 14 décembre 2010
pc-cp/docs 2010/pc-cp(2010)22 f

PC-CP (2010) 22

COMITE EUROPEEN POUR LES PROBLEMES CRIMINELS
(CDPC)

Conseil de coopération pénologique
(PC-CP)

66^e réunion

Strasbourg, 8-10 décembre 2010

RAPPORT SOMMAIRE

Établi par la Direction générale des droits de l'homme et des affaires juridiques

BREF AVANT-PROPOS

Le PC-CP:

- a examiné le texte d'un projet de recommandation relative aux détenus étrangers tel qu'issu d'une réunion de travail regroupant les experts scientifiques et le Secrétariat, et a formulé des propositions spécifiques à cet égard;
- a mis la dernière main au projet de rapport sur la condamnation, la gestion et la prise en charge des délinquants « dangereux », à la lumière des propositions présentées par certaines délégations nationales et des discussions qui y ont été consacrées;
- a examiné le projet de mandat concernant les travaux sur les délinquants dangereux et a formulé des propositions spécifiques au CDPC à ce sujet;
- a reporté à sa réunion de mars 2011 l'examen d'un projet de Code européen de déontologie des personnels pénitentiaires;
- a examiné les résultats de la 30^e Conférence du Conseil de l'Europe des Ministres de la Justice et les activités futures qui en découlent pour lui;
- a procédé à un échange de vues sur certaines questions particulières ayant trait aux détenus étrangers, qui ont été présentées par deux experts-consultants externes.

1. Le Conseil de coopération pénologique (PC-CP) a tenu sa 66^e réunion à Strasbourg du 8 au 10 décembre 2010 sous la présidence de Mme Sonja Snacken. La liste des participants est annexée au présent rapport (annexe II).

I. Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour

2. L'ordre du jour est adopté (voir annexe I).

II. Rapport sommaire de la 65^e réunion [Doc. PC-CP (2010) 19]

3. Le PC-CP examine le rapport sommaire de sa 65^e réunion, pour lequel il ne fait aucun commentaire.

III. Informations

4. M. Jan Kleijssen, Directeur des activités normatives, fait état des changements de personnel intervenus récemment et confirme qu'à la suite des nouvelles décisions budgétaires du Comité des Ministres, le mandat de tous les organes normatifs a été approuvé jusqu'à la fin 2011, leur budget devant être adopté, après cette date, sur une base biennale.
5. Il donne également des informations sur les résultats de la 30^e Conférence du Conseil de l'Europe des Ministres de la Justice (24-26 novembre 2010, Istanbul), et revient plus particulièrement sur la résolution n° 2 relative à la politique pénitentiaire dans l'Europe d'aujourd'hui. Il évoque ensuite les questions relatives aux travaux du PC-CP, qui ont été récemment abordées lors de la réunion « CATS » à Bruxelles. Les participants à cette réunion ont une nouvelle fois indiqué que toute activité menée par l'Union européenne et le Conseil de l'Europe dans le domaine pénitentiaire serait coordonnée afin d'assurer une cohérence et de tirer parti de la vaste expérience du Conseil de l'Europe en la matière.
6. M. Chiaromonte rend compte de la dernière réunion du Bureau du CDPC, au cours de laquelle il a été décidé de resoumettre au PC-CP la question des suites à donner au rapport sur les délinquants dangereux.
7. Le Secrétariat expose l'état des préparatifs d'un séminaire intitulé « Améliorer les conditions de détention par un monitoring et un travail normatif efficaces » (17-18 mars 2011, Antalya), organisé dans le cadre de la Présidence turque du Comité des Ministres. Le PC-CP décide qui le représentera à cette manifestation, et sur quels les thèmes porteront les exposés.

IV. Détenus étrangers [Docs. PC-CP (2010) 14 rev 2 et PC-CP (2010) 21]

8. Le PC-CP examine le projet de recommandation relative aux détenus étrangers tel que révisé par les experts scientifiques, et présente certaines propositions rédactionnelles. Il est décidé qu'il conviendra d'indiquer ce que l'on entend par « autorité judiciaire », « délinquant » et « prison », et que ces définitions et leur champ d'application devront figurer au tout début du texte. Des modifications sont apportées au reste du texte, notamment pour ce qui concerne les principes de base, mais, faute de temps, les participants ne sont pas en mesure d'ajouter de nouvelles règles ni d'étoffer les passages non encore terminés ; ils conviennent dès lors que les experts scientifiques se retrouveront en mars pour poursuivre la rédaction du texte et de divers points de l'exposé des motifs, de façon à disposer d'une version complète pour examen lors de la réunion du PC-CP en mai.
9. L'occasion est par ailleurs donnée au PC-CP d'entendre deux exposés présentés par des experts-consultants externes ; le premier est consacré aux statistiques les plus récentes concernant les détenus étrangers dans l'Union européenne, les tendances, et les conclusions et recommandations en la matière, tandis que le second porte sur le consentement des détenus aux transferts internationaux et sur les risques et garanties dont ils peuvent être assortis. Il est décidé de revenir sur ces exposés au cours de la discussion du projet de recommandation lors de la réunion en mai afin de voir si certaines recommandations pourraient figurer dans le texte en projet.

V. Délinquants dangereux [Doc. PC-CP (2010) 10 rev 2] et projet de mandat du PC-R-DO [CDPC-BU (2010) 30]

10. Le PC-CP examine le projet de rapport révisé sur les délinquants dangereux et note que très peu de pays ont répondu à la demande du Secrétariat invitant les autorités nationales à lui faire parvenir leurs éventuelles observations sur ce texte. Les rares pays qui l'on fait ont confirmé que les renseignements

indiqués reflétaient correctement la situation, ou ont apporté des modifications mineures d'ordre éditorial. Les participants remercient Mme Padfield pour le travail de fond extrêmement utile qu'elle a réalisé ces derniers mois. Il est convenu que Mme Padfield enverra la version finale du rapport d'ici la fin 2010.

11. Le PC-CP examine par ailleurs les suites à donner à ce rapport, à savoir la révision de la Recommandation n°R(82)17 relative à la détention et au traitement des détenus dangereux. A cet égard, le PC-CP se déclare insatisfait de la proposition de créer un comité intergouvernemental distinct de composition restreinte qui serait chargé de rédiger une recommandation sur les délinquants dangereux. Il souligne que cette tâche devrait incomber au PC-CP qui veillera à ne pas s'écarter des normes fixées par les Règles pénitentiaires européennes, qui couvrent toutes les catégories de détenus, ni des Règles du Conseil de l'Europe relatives à la probation.
12. Les participants examinent une nouvelle fois le texte du projet de mandat envisageant la mise en place d'un nouveau comité d'experts qui s'occuperait du problème des délinquants dangereux ([Doc. CDPC-BU (2010) 30, texte qui leur a été renvoyé par le Bureau du CDPC pour un nouvel examen). Le PC-CP estime avoir déjà lui-même réalisé une bonne partie des travaux préparatoires à l'analyse de la situation concernant le traitement des délinquants dangereux en Europe, en ce qu'il a consacré ses quatre dernières réunions à cette question et possède ainsi une vue d'ensemble suffisante pour pouvoir effectuer des comparaisons. Les discussions font apparaître qu'il est manifestement nécessaire de remplacer la Recommandation n° R (82)17 par un nouveau texte qui corresponde aux normes les plus récentes du Conseil de l'Europe en matière de traitement des délinquants en détention et dans la collectivité, et qui soit avant tout conforme aux Règles pénitentiaires européennes. Aussi cette tâche, compte tenu également des contraintes budgétaires, ne doit-elle pas être déléguée à un nouveau comité ; elle doit rester confiée au PC-CP et le projet final d'une nouvelle recommandation doit être adopté au cours d'une réunion élargie regroupant les experts nationaux de tous les Etats-membres.
13. Les participants soulignent à cet égard que la nouvelle recommandation doit conforter et élargir encore le champ d'application de la Recommandation n° R (82)17 ; elle doit chercher à donner aux autorités nationales des conseils pratiques et des orientations générales quant aux grandes règles à suivre pour la prise en charge des délinquants dangereux, de façon à garantir autant que faire se peut le juste équilibre entre la protection des citoyens et les droits de délinquants au profil particulier. Le rapport de Mme Padfield doit accompagner la future recommandation car il décrit avec une très grande précision la situation actuelle en Europe et permet de comprendre les risques et dangers possibles en cas de déséquilibre entre l'intérêt public et les garanties contre les atteintes aux droits individuels.
14. Les participants croient également qu'il faudrait suggérer au CDPC de conserver Mme Padfield comme expert scientifique pour les travaux relatifs à un projet de recommandation et de proposer deux experts scientifiques supplémentaires qui aient, si possible, un bagage autre que juridique avec des connaissances pratiques en la matière qui représenteraient d'autres systèmes européens, afin de pouvoir rédiger un texte qui puisse être efficacement mis en œuvre dans tous les Etats membres du Conseil de l'Europe. Mme Padfield suggère que, dans l'attente de la décision sur les suites données au rapport et le calendrier correspondant, elle pourrait préparer une première ébauche des principes à intégrer dans une future recommandation, qui pourraient être examinés lors de la prochaine réunion du PC-CP.

VI. Suites à donner à la 30^e Conférence du Conseil de l'Europe des Ministres de la Justice

15. Le PC-CP examine la résolution n° 2 adoptée par les Ministres de la Justice à Istanbul, en particulier son paragraphe 17. L'approche en trois phases, à savoir évaluer les mesures prises par les Etats membres du Conseil de l'Europe pour suivre les recommandations pertinentes du Comité des Ministres en matière pénitentiaire, recenser les grands problèmes auxquels se heurtent les administrations pénitentiaires nationales, et réfléchir, à la lumière de ces deux premières étapes, à la nécessité d'élaborer un instrument juridiquement contraignant ou de prévoir d'autres mesures, exige du CDPC et du PC-CP, ainsi que du CDDH et du CPT, qu'ils y consacrent beaucoup de temps et d'attention au cours des prochaines années. Aussi est-il important de fixer au plus vite un calendrier et de déterminer comment faire pour mettre au mieux en œuvre la résolution n°2.

VII. Projet de Code européen de déontologie des personnels pénitentiaires

16. M. Andrew Coyle n'ayant pu assister à la présente réunion en raison d'autres engagements, le PC-CP prend note de sa proposition de présenter un projet de texte plus élaboré qu'il soumettra pour examen à la réunion du PC-CP prévue en mars.

VII. Dates des prochaines réunions

17. Les prochaines réunions du PC-CP sont prévues pour les dates suivantes: 21-23 mars et 16-18 mai 2011. Les experts scientifiques qui s'occupent de la question des délinquants étrangers se réuniront fin mars 2011.

ANNEXE I

AGENDA / ORDRE DU JOUR

- 1) **Adoption of the agenda / Adoption de l'ordre du jour**

PC-CP (2010) OJ 4
Bilingue
- 2) **Summary report of the last meeting / Rapport sommaire de la dernière réunion**

PC-CP (2010) 19
English / Français
- 3) **Information / Informations**
- 4) **Follow-up to be given to the 30th Council of Europe Conference of Ministers of Justice / Suites à donner à la 30^e Conférence du Conseil de l'Europe des Ministres de la Justice**

Resolution n°2
English / Français
- 5) **Dangerous offenders / Délinquants dangereux**

PC-CP (2010) 10 rev 4
English / Français
CDPC-BU (2010) 30
English / Français
- 6) **Foreign prisoners / Détenus étrangers**

PC-CP (2010) 14 rev 2
English only
PC-CP (2010) 21
English only
- 7) **Draft European Code of Prison Staff Ethics / Projet de Code d'éthique européen à l'usage du personnel pénitentiaire**

PC-CP (2010) 20
English only
- 8) **Seminar on “Improving Detention Conditions through Effective Monitoring and Standard-Setting” (17-18 March 2011 / Antalya, Turkey) / Séminaire « Améliorer les conditions de détention par un monitoring et un travail normatif efficaces » (17-18 mars 2011 / Antalya, Turquie)**
- 9) **Any other business / Questions diverses**
- 10) **Dates of the next meetings / Dates des prochaines réunions**

OoO

ANNEXE II

MEMBERS / MEMBRES

Ms Marta FERRER PUIG

(Apologised/Excusée)

Head of the Department of Social and Criminological Research and Training, Centre for Legal Studies and Specialized Training (CEJFE), BARCELONA
(Spanish / Espagnol)

Mr Antanas JATKEVICIUS

Head of Penal and Administrative Law Unit, Legal Department, Office of the Parliament, VILNIUS (Lithuanian / Lituaniien)

Ms Natalya KHUTORSKAYA

Researcher at the Laboratory, Research Institute, Federal Service of the Execution of Sentences, MOSCOW
(Russian / Russe)

Ms Irene KOECK

Director in the Austrian Prison Administration, Federal Ministry of Justice, VIENNA (Austrian / Autrichienne)

Mr Roger McGARVA

Former Head of Regions and Performance, National Probation Directorate, Honorary Senior Research Fellow at the University of De Montfort, Leicester, NOTTINGHAM (British / Britannique)

Ms Sonja SNACKEN Chair of the PC-CP / Présidente du PC-CP

Research fellow, Straus Institute for the Advanced Study of Law & Justice, NYU Institutes on the Park, NYU School of Law, NEW YORK, United States of America (Belgian / Belge)

Mr Pavel STERN

Director of the Czech Probation and Mediation Service, Ministry of Justice, Headquarters of Probation and Mediation Service (Probacni a mediacni sluzba), PRAGUE (Czech / tchèque)

Mr Peter LINDSTRÖM

Associate Professor in Criminology
Polismyndigheten i Stockholms län, STOCKHOLM (Swede / Suédois)

Mr André VALLOTTON

Ancien Délégué du Conseil d'Etat aux Affaires pénitentiaires, Département de la Sécurité et de l'Environnement du canton de Vaud, LAUSANNE (Swiss / Suisse)

* * *

SCIENTIFIC EXPERTS / EXPERTS SCIENTIFIQUES

Ms Nicky PADFIELD

Senior Lecturer, Law Faculty, University of Cambridge, United Kingdom

Mr Dirk van Zyl SMIT

Professor of Comparative and International Penal Law, School of Law, University of Nottingham, United Kingdom

Ms Martine HERZOG-EVANS

PhD, Law faculty, Reims, France

CONSULTANTS

Ms Femke HOFSTEE VAN DER MEULEN

Inspectie voor Sanctietoepassingen, Ministry of Justice, The Netherlands

Ms Róisín Mary MULGREW

School of Law, University of Nottingham, United Kingdom

* * *

PARLIAMENTARY ASSEMBLY

Mr Roland KLAGES

Committee on Legal Affairs & Human Rights/Commission des questions juridiques & des droits de l'homme (AS/Jur), Parliamentary Assembly/Assemblée parlementaire, Council of Europe/Conseil de l'Europe

* * *

EUROPEAN COMMUNITY / COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE

COMMISSION

(Apologised/Excusé)

Mr Thomas LJUNGQUIST

Administrator, Justice and Home Affairs, External Relations OSCE and the Council of Europe

* * *

**INTERNATIONAL NON-GOVERNMENTAL ORGANISATIONS /
ORGANISATIONS INTERNATIONALES NON-GOUVERNEMENTALES**

**EUROPEAN ORGANISATION FOR PROBATION / ORGANISATION EUROPÉENNE DE LA PROBATION
(CEP)**

Mr Daniel BIANCALANA

Service Central d'Assistance Sociale (SCAS)/ Parquet Général – Service de Probation, LUXEMBOURG

UNITED NATIONS CHILDREN'S FUND (UNICEF)

(Apologised/Excusé)

INTERNATIONAL CENTRE FOR PRISON STUDIES

(Apologised/Excusé)

PENAL REFORM INTERNATIONAL (PRI)

(Apologised/Excusé)

* * *

SECRETARIAT/SECRETARIAT

Directorate General of Human Rights and Legal Affairs / Direction Générale des droits de l'Homme et des affaires juridiques (DG-HL)

Mr Jan KLEIJSEN

Director of Standard-Setting / Directeur des Activités Normatives

Criminal Law Division / Division du droit pénal

Mr Carlo CHIAROMONTE

Head of the Criminal Law Division / Chef de la Division du droit pénal
Secretary to the CDPC / Secrétaire du CDPC

Ms Iliana TANEVA

Secretary to the PC-CP / Secrétaire auprès du PC-CP

Ms Christine MOREL

Assistant / Assistante

INTERPRETERS/INTERPRETES

Amanda BEDDOWS-LARIVIERE

Christine TRAPP-GILL

Josette YONESLE-BLANC